

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSEILS - SÉLECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

NIGERIA

CEDEAO – PROJET REGIONAL D'ACCES A L'ELECTRICITE (CEDEAO - PRAE) (Phase I)

Recrutement d'un Consultant individuel en qualité de SPECIALISTE EN SAUVEGARDE SOCIALE

N° de Référence du projet : P164044

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reçu une subvention de la Banque mondiale pour couvrir le coût des activités liées au Projet régional d'accès à l'électricité de la CEDEAO (CEDEAO - PRAE), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour **le recrutement d'un Consultant individuel en qualité de Spécialiste en sauvegarde sociale.**

Les services à fournir par le(la) Consultant(e) ("les Services") sont décrits ci-après et la durée du contrat couvrira **une période initiale d'un (1) an renouvelable sur la base d'un rendement satisfaisant pour un minimum de trois (3) ans.** Le/la Consultant(e) sera installé(e) à temps plein au bureau de la Commission de la CEDEAO à Abuja. Il/elle assumera les tâches spécifiques suivantes, sans s'y limiter :

- a. Assurer la supervision globale et apporter un soutien technique en matière de sauvegarde sociale en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du projet sous la direction du responsable de l'unité de coordination régionale ;
- b. Assurer la coordination nécessaire et fournir les contributions pertinentes à l'élaboration des cadres de gestion environnementale et sociale, ainsi que des politiques de réinstallation (CGSE et FPR) pour les projets en cours de préparation et de mise en œuvre ;
- c. Coordonner le recrutement de consultants en matière de sauvegarde sociale, notamment, l'élaboration des projets de termes de référence, de budgets ; contribuer à la présélection et à l'évaluation des propositions/qualifications des cabinets/consultants individuels, la négociation et l'élaboration des contrats ;
- d. Veiller à ce que les dossiers d'appel d'offres et les contrats contiennent les dispositions nécessaires en matière de garanties ;
- e. Veiller à ce que les documents et rapports de projet contiennent les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des projets, notamment des consultations approfondies tout au long du cycle du projet, avec les collectivités et l'ensemble des parties prenantes ;
- f. Contribuer à l'examen des études réalisées pendant la mise en œuvre du projet et veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques du CFCP, du CGSE et de la Banque en matière environnementale et sociale.
- g. Superviser la performance des entrepreneurs dans le traitement de questions sociales particulières ; recommander des mesures correctives le cas échéant ;
- h. Elaborer les parties pertinentes des rapports de suivi environnemental et social requis, notamment les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du CGSE;
- i. Analyser les rapports de mise en œuvre des projets pour s'assurer que tous les travaux sont effectués en pleine conformité avec les politiques de sauvegarde ;

- j. Appuyer la mise en place d'une procédure opérationnelle pour obtenir des informations sur l'état de la réinstallation des populations, notamment pour recueillir les plaintes des personnes affectées par le projet (PAP), afin d'assurer le suivi de l'état d'avancement des opérations de réinstallation et la situation des PAP;
- k. Veiller à ce que le mécanisme de recours en cas de grief soit opérationnel (mécanisme existant, ressources humaines efficaces, matériel et logistique définis, le processus est documenté et fonctionne bien) dans tous les pays ;
- l. Surveiller la procédure de règlement des griefs et analyser les commentaires et les plaintes des PAP sur les questions de réinstallation et d'autres questions sociales pertinentes, étudier le temps pris pour traiter les plaintes ou les réclamations et recommander des mesures pour régler les problèmes identifiés ;
- m. Effectuer, en collaboration avec les services publics des pays concernés et les PIU, une vérification des cultures et des biens affectés par le projet et faciliter le paiement rapide des compensations correspondantes ;
- n. Elaborer, en collaboration avec les environnementalistes, des rapports sur la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale et du Plan d'action pour la réinstallation, en mettant l'accent sur les mesures de soutien aux femmes et aux personnes vulnérables ;
- o. Proposer, en ce qui concerne les experts de l'environnement au niveau des pays, un cadre harmonisé pour l'établissement de rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels sur les aspects sociaux de la mise en œuvre des RAP et des CGSE ;
- p. Veiller à ce que les rapports annuels intègrent une approche sexospécifique ;
- q. Veiller à ce que tous les programmes de sensibilisation abordent pleinement les questions de violence sexiste, d'abus et d'exploitation sexuels, de travail des enfants ou de travail forcé ;
- r. Veiller au règlement des conflits par la médiation sociale ;
- s. Assurer une bonne collaboration avec les agences gouvernementales, les institutions décentralisées et la société civile locale ;
- t. Analyser les recommandations des autorités de surveillance ou d'autres prestataires;
- u. S'acquitter de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur de l'URC.

La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels ("Consultants"), éligibles et qualifiés, à manifester leur intérêt à fournir les services ainsi décrits. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir lesdites prestations. *Les critères de présélection sont les suivants :*

QUALIFICATION ACADEMIQUE ET APTITUDES

- Le(la) candidat(e) doit être titulaire d'une Licence en Sciences sociales ou équivalent ;
- Il/elle doit avoir une bonne maîtrise des technologies de l'information et des outils de communication ;
- Il/elle doit posséder une aptitude à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Il/elle doit parler couramment le français et l'anglais et posséder d'excellentes compétences à l'écrit comme à l'oral. Une connaissance pratique de la deuxième langue constituerait un atout ;
- Il/elle doit avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment, Microsoft Office Suite;
- Il/elle doit posséder d'excellentes aptitudes à la rédaction, à la présentation et à l'établissement de rapports.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Le(la) candidat(e) doit justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des politiques de sauvegarde sociale, notamment, les questions de réinstallation involontaire, de développement social et de genre.
- Il/Elle doit avoir participé à au moins deux (2) projets de sauvegarde sociale et de développement social au cours des cinq (5) dernières années ;
- Il/Elle doit avoir une bonne connaissance des réglementations/directives et des opérations pertinentes des organisations multilatérales de développement et des agences d'exécution, notamment, en matière de protection sociale ;
- Il/Elle doit avoir une bonne connaissance des enjeux et des problèmes auxquels est confronté le secteur de l'énergie dans l'espace CEDEAO.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Les candidats doivent parler couramment le français et l'anglais et posséder d'excellentes aptitudes à la rédaction, à la présentation et à l'établissement de rapports. La connaissance pratique d'une deuxième de ces langues constituerait un atout.

Les Consultants intéressés sont priés de bien prendre connaissance des dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) : Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement – Fournitures, Travaux, Services autres que des services de Consultants et Services de Consultants, juillet 2016, énonçant la politique de la Banque mondiale concernant les conflits d'intérêts.

Un(e) consultant(e) sera sélectionné(e) sur la base des critères de *Sélection de consultant individuel* énoncés dans les Directives relatives aux Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, aux heures d'ouverture des bureaux, à savoir : **du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h, heure locale (GMT +1)**,

**Commission de la CEDEAO
Direction de l'Administration générale
Chef de la Division des Approvisionnements
101 Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, P.M.B. 401
Abuja, NIGERIA**

Tél : +234 706 409 0671

E-mail: procurement@ecowas.int, sbangoura@ecowas.int avec copie à deklu@ecowas.int; bdabire@ecowas.int

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées et déposées (en mains propres, par courrier postal ou électronique) à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le **28 février 2019 à 11h00 (GMT+1)**. Les soumissions électroniques (e mails) se feront aux adresses suivantes :

sbangoura@ecowas.int avec copies à : procurement@ecowas.int; deklu@ecowas.int; bdabire@ecowas.int

Les soumissions en mains propres ou par courrier postal devront se faire à l'adresse suivante :
Commission de la CEDEAO ,Division Passation des Marchés , 1^{er} étage du siège de la Commission
de la CEDEAO, sise au **101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja,
NIGERIA.**

Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences